L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 15 FEVRIER 1885. 58ème Année.

Dufour, Bonnet & Cie.,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 15 FEVRIER 1885

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an..............................$12 00
Six mois..............................6 00
Trois mois............................3 00
Un mois...............................1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an..............................$2 00
Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an..............................$3 00
Six mois..............................1 50
Quatre mois...........................1 00
Trois mois..............................75
Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

Réveil de l'esprit public.

Voilà un mot que nous écrivons avec plaisir, un fait que nous constatons avec fierté. Il était temps, grand temps, pour l'esprit public de se réveiller, pour les honnêtes gens de relever la tête, de montrer qu'il y a, dans la population, un vif sentiment de dignité et qu'elle sait quand il le faut, résister au mal qui l'envahit, de toutes parts. Lorsque la société est menacée, que le danger devient, *de jour en jour*, plus imminent, il est nécessaire que ceux de ses membres que la gangrène n'a pas gagnés, se lèvent, s'unissent et travaillent à extirper la plaie qui grandit sans cesse. Grâces en soient rendues au ciel, ils sont encore assez nombreux; ils forment, plus que jamais, et autant que partout ailleurs, l'immense majorité du pays.

Avouons-le, cependant—nous ne sommes pas tout à fait exempts de reproche. Beaucoup d'entre nous ont montré par trop de longanimité, et—ne craignons pas de l'ajouter—par trop d'indifférence. Nous sommes une population essentiellement pacifique; nous avons horreur du tapage de la rue, des intrigues de politicianisme; les luttes de carrefours nous sont à charge. Quand un crime se commet, sur notre chemin, nous nous éloignons précipitamment, nous prenons un détour pour échapper à la bagarre, pour éviter d'être cités comme témoins par l'autorité judiciaire. Quand le sort nous appelle à former le juri, nous inventons une foule d'excuses pour nous soustraire à l'accomplissement de ce devoir, pénible peut-être pour le père de famille, gênant pour l'homme d'affaires, mais, en même temps, sacré pour le citoyen. Est-il étonnant que les malhonnêtes gens en profitent, que les uns s'emparent de la rue, s'y rendent les maîtres et y sèment la terreur; que les autres se glissent dans le prétoire et finissent par y faire la loi? Se rend-on compte des conséquences d'une pareille conduite, et n'en arrive-t-on pas, sans le vouloir, à favoriser le crime, d'un côté, le parjure, de l'autre, à s'en faire presque les complices. Nous n'exagérons rien en parlant ainsi, et ce qui se passe tous les jours, près de nous, sous nos yeux, en est une preuve malheureusement trop convaincante.

Il est à déplorer, assurément, qu'il ait fallu l'excès du mal pour nous faire ouvrir les yeux; que nous n'ayons su nous arrêter sur la voie de perdition, qu'au bord même de l'abîme. Il est, pourtant doux de pouvoir penser que tous ces désordres sont arrivés à leur terme, qu'il nous est encore possible de voir régner un peu de paix et de sécurité au milieu de nous. Mieux vaut tard que jamais, dit le proverbe. En aucun temps, nous n'avons compris, comme aujourd'hui, ce qu'il y a de consolant, dans ce vieil et vénérable adage. Il est juste, il est nécessaire que les bons commencent à se rassurer, et les méchants à trembler. Les premiers n'ont qu'à se compter pour faire rentrer immédiatement les seconds dans le néant.

Depuis longtemps, nous appelions, de tous nos vœux, le réveil salutaire; depuis longtemps, les malhonnêtes gens eussent dû être chassés des quartiers qu'ils terrorisaient, du temple de la justice qu'ils souillaient de leur présence. Ce ne sont pas les avis, les avertissements qui ont manqué aux citoyens. Que de fois nous avons indiqué les périls qui s'amoncelaient, l'abîme vers lequel nous courions en aveugles! Il n'y avait pas, en cela, grand mérite de notre part; nous ne faisions qu'accomplir notre devoir le plus strict. Pourquoi n'a-t-on pas alors prêté l'oreille à de sages conseils? On se fût épargné bien des misères et bien des hontes. On a pu leur reprocher d'être un peu généraux, un peu peu vagues dans leur expression. Avions-nous donc affaire à une population ignorante et sans expérience? Ne sait-elle pas lire entre les lignes? N'est-elle pas capable de saisir l'esprit derrière la lettre morte qui lui passe sous les yeux? Nous sommes de ceux qui respectent les auditeurs ou les lecteurs à qui ils s'adressent. Nous nous contentons de poser les prémisses; nous avons une trop bonne opinion de nos concitoyens pour les croire incapables de tirer eux-mêmes les conclusions.

Depuis lors, nous sommes rentrés dans le silence; la dignité nous en faisait une loi. Les événements se sont succédé, plus lamentables les uns que les autres; les excès de la licence se sont multipliés. Quand la justice a été saisie, nous nous sommes abstenus. Ici encore, il était de notre devoir de nous effacer devant elle, de la laisser passer, sans gêner sa marche, sans troubler son action. Il y a un principe, irréfragable à nos yeux et dont nous ne pouvons nous départir—c'est qu'il n'est permis à personne, pas même au chef d'Etat, d'exercer une pression du dehors sur les débats intérieurs des tribunaux. Nous ne nous reconnaissons pas le droit d'intervenir alors que, renfermée dans son sanctuaire, la justice délibère, sous l'œil de Dieu, qu'elle a pris pour témoin, au nom de qui elle agit, pour le compte de qui elle décide de la vie, de l'honneur des citoyens, et se fait le rempart de la société menacée ou attaquée. Mais quand le témoins ont parlé en pleine liberté, que le juri a prononcé son verdict, que le juge a déposé sa toge, notre rôle recommence, la parole nous est rendue; il est de notre devoir d'examiner leurs actes, et, s'ils sont une violation de la loi, s'ils assurent le triomphe du coupable, s'ils sont la consécration du crime et un audacieux défi porté à la conscience publique, nous ne pouvons protester assez énergiquement et réclamer assez hautement que l'on mette un terme à ces odieuses comédies, à ces misérables moqueries de la plus sublime des institutions sociales. Il est temps—nous le répétons—que les bons se rassurent et que les méchants tremblent; il est temps que notre communauté indignée fasse clairement comprendre aux misérables qui jettent le trouble et l'effroi dans nos rues, que leurs jours néfastes sont passés, qu'elle est bien déterminée à mettre fin au carnaval sanglant, à la débauche criminelle. Qu'ils s'amendent, qu'ils reviennent à résipiscence, qu'ils se montrent animés de meilleurs sentiments, qu'ils s'arrêtent dans la voie funeste où ils sont engagés. C'est peut être pour eux le chemin du salut; il n'y en a pas d'autre. L'avertissement est solennel; ils feraient bien de l'écouter.

On vient de procéder à la dernière toilette du condamné.

Le directeur, plein de bienveillance, lui demande s'il désire prendre quelque chose: bordeaux, rhum, café...

—Je désirerais, répond l'émule de Jean Hiroux, un peu d'élixir de longue vie.

Pensée d'un comptable:

On peut dire d'un conscrit déclaré "bon pour le service" que c'est un "solde à pourvu."

Le père Pierre Baudoin, président du collège St-Viateur et curé de Bourbonnais, Etat de l'Illinois; le Père François etXavier Chouinord, curé de Mintons, Etat de l'Illinois; le Père Achille Bergeron; curé de l'église française de Chicago; le Père Jeraaime Legris, préfet des études du collège St-Viateur; M. Charles Thibault secrétaire des archives officielles du Canada, avocat et publiciste sont arrivés, hier matin, dans notre ville, pour voir notre Exposition. Ils nous ont honoré d'une visite.

Pour les Bals.—On ne tient pas toujours à dépenser beaucoup pour un costume qui souvent ne doit servir qu'une fois; c'est à ce point de vue d'économie que l'Etoile Rouge annonce à ses clientes que plusieurs couleurs de pantoufles en satin ont été réduites à **$2** la paire. Pantoufles blanches, très-jolies à **$1.25** et **$1.50** la paire Pantoufles vernies, talons hauts, **$2.00** la paire. Cet article est nouveau.

Nous extrayons le passage suivant de la lettre circulaire de Monseigneur l'Archevêque de la Nlle-Orléans, pour le carême de 1885—lettre qu'a publié, hier, le *Propagateur Catholique*:

Nous n'avons pas cru devoir modifier les prescriptions des années précédentes, concernant l'abstinence et le jeûne du carême.

En conséquence, le saint nom de Dieu invoqué, nous ordonnons ce qui suit:

1° A raison de la dureté des temps et de la difficulté, pour un grand nombre, de se procurer des aliments maigres, l'usage de la viande est permis tous les jours, pendant le carême, excepté le mercredi et le vendredi de chaque semaine et les trois jours de Quatre-Temps. Les personnes qui jeûnent doivent, le jour où elles jeûnent, ne manger de la viande qu'à un seul repas. Celles qui sont dispensées du jeûne peuvent en manger à tous les repas.

2° Tous les jours, pendant le carême, l'usage de tout poisson est interdit pour le repas où l'on mange de la viande.

3° Les personnes qui peuvent avoir des raisons pour se dispenser, en tout ou en partie, des prescriptions ci-dessus énoncées, relativement à l'abstinence et au jeûne, doivent consulter leurs pasteurs ou confesseurs, et n'agir que d'après leur avis.

4° Le temps accordé pour l'accomplissement du devoir pascal commencera le premier dimanche de carême et finira le dimanche de la Trinité.

5° Pendant le carême, il y aura, autant que possible, dans chaque église, des intructions propres à éclairer les fidèles sur les devoirs de la vie chrétienne, et nous exhortons vivement les catholiques à assister assidûment à ces instructions, afin que les grâces que Dieu leur a préparées ne soient pas perdues pour eux.

Qui donc prétend qu'il faut aller au Nord ou à l'Ouest pour boire de la bonne bière? Il s'en fait ici qui vaut bien celle de St-Louis, de Milwaukee ou de New York.

Seulement elle n'a pas la même réputation, et les brasseurs qui la produisent ne font pas autant d'étalage de leur marchandise, c'est un tort. **La Southern Brewing Company**, dont la brasserie est située au coin des rues Toulouse et Villeré, fournit aux consommateurs de la Nouvelle-Orléans et de tout l'Etat une bière de première qualité, une bière comme on n'en trouve pas souvent en Allemagne, elle joint la légèreté à la fraîcheur et la force au bon goût. Les véritables amateurs commencent à se déssaisionner de ces produits exotiques et à rendre plus de justice à ce qui se fait dans le pays qu'ils habitent. Il ne se passera pas de longues années avant que les boissons qui nous arrivent de l'Ouest ne soient détrônées et remplacées par celles de la Louisiane. Nous ne craignons pas de prédire à la bière de la Southern Brewing Co. un énorme succès.

Nous remercions sincèrement les propriétaires de l'excellent baril qu'il ont eu la gracieuseté d'envoyer aux bureaux de l'ABEILLE.

M. P. Werlein, l'habile et entreprenant marchand de pianos que chacun connaît, est très justement fier de la position exceptionnelle qu'il s'est conquise dans le commerce des instruments de musique; il est fier surtout de la haute estime dont jouit le piano Mathushek dont il est l'agent spécial. La vente de l'instrument, sorti de cette maison célèbre, ne fait qu'augmenter, tous les jours. Il ne rentre dans sa composition que des fers et des bois de première qualité, et sa fabrication a atteint le dernier degré de la perfection. Les amateurs savent apprécier les efforts faits par cette maison, pour leur fournir un piano modèle et d'une solidité à toute épreuve. Bien des pianos passent pour vieux après une huitaine d'années de service. Le piano Mathusek est aussi solide, et tient aussi bien le son, après huit ans, que le premier jour. C'est l'avis des connaisseurs et des artistes; tous reconnaissent qu'il coûte pour le tenir en bon ordre, beaucoup moins que les pianos des autres marques.

Maison L. Grunewald.—Cette maison reçoit dans le moment un très vaste assortiment de pianos de tous genres qu'elle vendra à l'occasion des fêtes, à des prix d'une surprenante modicité. La maison Grunewald est trop importante, trop favorablement connue, pour qu'il soit cru ici à une réclame banale, à une annonce faite dans l'unique but d'allécher le public. Ceux de nos lecteurs qui mettront à profit la circonstance pourront faire d'excellents achats. La maison a importé un très grand nombre de pianos Pleyel considérés à juste titre les premiers du monde. Il n'est pas de piano qui convienne mieux dans un climat aussi changeant que le nôtre, c'est à dire de tous ceux qui ont quelque expérience à la matière. M. Grunewald possède aussi de pianos du même fabricant mais qui sont d'occasion, c'est-à-dire de seconde main, pour faire usage de l'expression consacrée. Ces instruments, il va sans dire, sont en vente à des prix presque minimes.

Le *Propagateur Catholique* d'hier;

Mercredi prochain, la Cérémonie des Cendres aura lieu à la Cathédrale à 8 heures du matin et sera présidée par Mgr. l'Archevêque. La Cérémonie sera suivi de la messe après laquelle aura lieu l'imposition des cendres aux fidèles.

—Nous commençons, aujourd'hui, la publication de la Lettre Pastorale des Archevêques et Evêques du 3ème Concile Plénier de Baltimore. Nous la recommandons vivement aux pasteurs. Ceux d'entre eux qui n'ont pas de prédicateurs particuliers pour la Station y trouveront utile et abondante matière pour leurs instructions.

Bals—Escarpins vernis.—Les messieurs trouveront un bel assortiment d'escarpins vernis, à l'Etoile Rouge. L'escarpin verni est très en vogue et il n'y a rien de plus élégant comme chaussure de bal. Prix depuis **$1.50** la paire.

M. Vulpian a présenté, de la part de M. le professeur Sée à l'Académie des Sciences de Paris [séance du 26 janvier dernier,] une note sur l'hypertrophie cardiaque résultant de la croissance.

On constate fréquemment chez les jeunes gens de quinze à vingt ans des troubles fonctionnels, tels que palpitations violentes, accès d'étouffement, maux de tête continus, coexistant avec une augmentation du volume du cœur.

Le cœur double de volume de la naissance à la deuxième année; de la deuxième à la septième, il double encore; de sept à quinze ans, il reste stationnaire; mais, de quinze à vingt, il augmente d'un tiers de son volume, et continue ensuite à croître lentement. Qu'il y ait, à un moment, perturbations dans la croissance régulière du corps ou dans le développement normal du cœur, on verra s'exagérer le poids cordiaque et une véritable hypertrophie se dessiner. Les signes principaux de l'affection sont: l'augmentation de volume de l'organe, reconnue par la percussion, un bruit de souffle à la pointe, perçu par l'auscultation; des irrégularités dans le pouls, etc. M. Germain Sée distingue trois types dans cette maladie, celui des *tachycardiques*, au pouls rapide, aux palpitations violentes, celui des *dyspnéiques*, avec gêne de la respiration, celui des *céphaliques*, avec troubles circulatoires causés par l'hypertrophie cardiaque dans le système vasculaire du cerveau.

M. Sée indique l'hygiène et le traitement de cette affection, souvent méconnue, confondue parfois avec l'anémie et le nervosisme et qu'il considère, par expérience, comme étant parfaitement curable. Il est même d'avis que "l'hypertrophie de croissance" ne doit point être admise comme un motif suffisant pour épargner aux jeunes gens les épreuves et les exercices de la vie militaire, pourvu toutefois qu'ils observent le régime et le traitement appropriés.

M. Vulpian hésite à se prononcer aussi affirmativement que son confrère sur la possibilité d'envoyer à l'armée les jeunes gens atteints d'hypertrophie. M. Larrey éprouve les mêmes hésitations.

Un journaliste avait donné à son concierge un billet pour l'Opéra.

—Eh bien! père Benoit, lui dit-il le lendemain, avez-vous été content de votre soirée?

—...Oui, monsieur, répond le brave homme avec un peu d'hésitation.

—Et qu'est-ce qu'on jouait?

—Aïda, dit-il, avec un soupir, mais je me suis bien amusé tout de même!

Il n'y a décidément rien d'aussi difficile à faire que l'histoire contemporaine—si ce n'est l'histoire du passé. Nous avons parlé récemment, dit le *Temps*, de la polémique dont un chien remarquablement intelligent, observé à Inverness par deux professeurs français, était devenu l'occasion. Un M. Mackenzie Kennedy, originaire de la ville, alléguait que le chien était spécialement dressé au métier que les deux touristes lui avaient vu faire et qu'ils avaient pris assez naturellement pour une manifestation spontanée d'intelligence et même de rouerie. Or, voici que le propriétaire du chien entre en lice et apporte à la discussion des éléments décisifs. Il a bien, à coup sûr, quelque droit à être entendu.

En premier lieu, nous apprenons que M. Mackenzie Kennedy est un clergyman ce qui n'est assurément pas une raison pour récuser son témoignage, mais permet de croire sans l'offenser qu'il n'apporte pas dans l'étude de la question un esprit absolument dégagé d'opinions *à priori*. En second lieu, M. Mackenzie ne connait le chien d'Inverness que très superficiellement et a donné sur son compte des renseignements tout à fait inexacts.

Cet animal, désormais classé dans les annales de la psychologie comparée, est un épagneul mâle et s'appelle Clyde. "Libre à M. Mackenzie, écrit le maître de cette bonne bête, de croire que le premier chien de cirque venu sera aisément dressé à faire ce qu'elle fait. Mais le beau, chez mon chien, est précisément qu'il exécute son opération commerciale *sans que personne la lui ait jamais apprise*. Tout ce que je lui ai enseigné, pour mon amusement personnel—et cela ne m'a pas coûté plus de trois leçons—c'est à aller se faire donner un biscuit contre un demi-penny.

Les habitants d'Inverness remarquèrent la chose et plusieurs d'entre eux prirent bientôt l'habitude d'offrir des sous à mon chien, qui ne tarda pas à devenir extraordinairement gras. Je m'inquiétai de cette graisse, et j'eus l'idée d'utiliser les bonnes dispositions de Clyde en attachant à son collier une tirelire pour détourner au profit de l'hôpital les gros sous dont ses nombreux amis lui faisaient hommage. Les choses marchèrent assez bien pendant quelque temps. Mais M. Clyde s'aperçut bientôt que cet arrangement ne faisait pas son affaire, et il commença de happer les sous avant qu'on les eût mis dans la boîte. C'est à l'âge d'un an environ qu'il inaugura ce nouveau système. Il avait suivi une dame jusqu'à la boutique d'un boulanger, sans doute dans l'espoir d'y gagner quelque chose.

"En payant son emplette, la dame laissa tomber un shilling. Clyde s'en empara aussitôt, et courant avec son butin à la boutique *d'un autre boulanger*, il essaya de dépenser cet argent mal acquis.... M. Mackenzie se trompe en affirmant qu'il y a une convention connue du public et tacitement acceptée par tous les boulangers et pâtissiers de la ville, d'après laquelle mon chien aurait droit à la valeur en nature de la moitié des gros sous qu'on lui donne. Voilà la première fois que j'entends parler de rien de tel. Je viens de visiter tous les boulangers et pâtissiers d'Inverness, pour savoir s'ils ont jamais eu connaissance de cette prétendue convention tacite. Il n'y en a pas un qui ne m'ait répondu négativement et que cette allégation n'ait fait sourire. Enfin, M. Mackenzie affirme que mon chien "répète sa mauvaise action une douzaine de fois par jour, aussi souvent qu'il peut arriver à se faire donner un penny par les flâneurs de la ville." C'est encore là une erreur matérielle. Mon chien a beaucoup d'amour-propre; il n'importune jamais les gens qu'il connait; il attend leur offrande et ne sollicite directement que celle des étrangers et des touristes. Du reste, il n'a eu sa boîte au cou que pendant les trois mois de l'été dernier."

Rien de vexatoire pour les commerçants et industriels de Paris que de voir apposée par autorité de justice, sur leurs boutiques, des affiches mentionnant l'amende à laquelle ils sont condamnés, pour falsification ou tromperie sur la quantité et la qualité des marchandises.

Un chevalier d'industrie a trouvé moyen de tirer parti de l'étrange susceptibilité des délinquants. Il se présentait chez eux en qualité d'employé de la préfecture de police de la Seine ou du ministère du commerce, et moyennant une somme variant de vingt à cent francs, selon la situation du commerçant et l'importance de l'amende, il faisait enlever l'affiche.

Les agents chargés de contrôler et de maintenir l'affichage aux boutiques des fraudeurs ont, après enquête et malgré les explications de ceux qui avaient payé pour leur enlèvement, fait apposer de nouvelles affiches.

Le signalement de l'escroc a été donné à la police de sûreté.

L'Intermédiaire des chercheurs cite, d'après Peignot, quelques chiffres curieux sur les sommes perçues par quelques auteurs célèbres pour certaines de leurs œuvres.

Byron a touché du libraire Murray 386,375 francs.

Cuvier a vendu à Panckouke 10.383 francs ses notes pour l'édition de Pline.

Walter Scott a tiré 2 millions de la vente de ses œuvres.

Chateaubriand a cédé le privilège de la publication de ses ouvrages pour 550,000 francs aux librairies associés.

Lamartine a vendu deux ouvrages à Charles Gosselin 100,000 franc; la Chute d'un ange, 45,000 francs.

Victor Hugo a tiré 60,000 francs du manuscrit de Notre-Dame.

Lamennais a vendu ses œuvres 15,000 francs le volume.

Thiers a cédé le Consulat et l'Empire au libraire Paulin pour 500,000.

En police correctionnelle:

—Prévenu, vous avez déjà subi quatorze condamnations pour vols, escroqueries, abus de confiance....

—Arrêtez vous, mon président, je vous en supplie, mon banquier assiste à l'audience, et vous pourriez nuire à mon crédit!....

On sait que le maniement des machines électro-motrices n'est pas sans danger et qu'il a plus d'une fois causé des accidents qui ont occasionné la mort. M. d'Arsonval, professeur suppléant au Collège de France, s'est appliqué à rendre inoffensifs les générateurs mécaniques d'électricité; voici, d'après la note très intéressante qu'il a adressée à l'Académie des Sciences, de Paris, (séance du 26 janvier dernier) comment il est parvenu à résoudre le problème.

En général, le danger existe au moment de la rupture ou de l'établissement du circuit électrique; c'est le corps de l'expérimentateur qui établit alors la continuité du circuit momentanément rompu. Le danger ne dépend nullement de la tension ni de l'intensité du courant primitif, mais d'un autre facteur, l'extra-courant, que l'on peut calculer par la connaissance de la tension. Les physiologistes savent, d'ailleurs, que l'énergie de l'excitation électrique dépend surtout de la "rapidité de la chute du potentiel" et de la "fréquence des excitations."

Partant de ces remarques, M. d'Arsonval formule les trois propositions suivantes, qui deviennent évidentes par elles-mêmes:

1° Une pile et une machine donnant, dans un circuit rectiligne, deux courants ayant même tension et même intensité, n'offrent pas les mêmes dangers;

2° Deux machines donnant des courants de même intensité et de même tension, dans un circuit semblable, peuvent être inégalement dangereuses, car leurs extra-courants peuvent être fort différents;

3° Un même courant, non dangereux dans un circuit, peut l'être dans un autre; il suffit pour cela de donner au circuit une "self-induction" par un moyen quelconque (par exemple, l'interposition d'un électro-aimant).

Que faut-il donc, continue M. d'Arsonval, pour supprimer tout danger? Empêcher l'extra-courant de traverser le corps de l'expérimentateur:

"Pour obtenir ce résultat, je place en "dérivation" sur les bornes du générateur électrique une série de voltamètres à lames de plomb et à eau acidulée en nombre suffisant pour que la force électromotrice de polarisation soit supérieure à la force électro-motrice de la machine. Cette dérivation est absolument infranchissable pour le courant direct, tandis que l'extra-courant la traverse facilement. Au moment de la rupture du circuit, l'extra-courant passe à travers les voltamètres et le corps humain est absolument garanti."

On s'est servi longtemps, pour déceler la réaction acide, du papier de tournesol. Récemment, des matières colorantes, des hélianthines, produits dérivés de la houille, ont été employées avec succès par les chimistes et on leur a reconnu des avantages de précision et de délicatesse. L'acide phosphorique, sur lequel elles ont été le plus généralement essayées, s'est montré susceptible d'une neutralisation simple ou double. M. Berthelot a rappelé, à l'Académie des Sciences de Paris (séance du 26 janvier dernier) que les expériences thermiques auxquelles il s'est livré expliquent ce phénomène. Les matières colorantes en question décomposent l'acide phosphorique en lui laissant une quantité simple ou double des équivalents de la base (soude, potasse, etc.), à laquelle il est uni. Les unes le titrent donc comme monobasique, les autres comme bibasique, les autres comme tribasique. C'est ainsi que le bi-chromate et le phénate de potasse, le premier possédant plus de calorique, le second moins de calorique, titrent l'acide phosphorique soit comme monobasique, soit comme bibasique.

LOROIS-TRIBOUT—Marié, à l'Eglise des Jésuites, par le Rév. Père Hubert à 5:30 h. du soir le samedi, 7 février, M. ALFRED LOROIS à Mlle ALPHONSINE TRIBOUT. Pas de cartes.

Décédée, le 14 février 1885, à 12 p. m., à l'âge de 76 ans, Mme ROSA CASTANEDO. Les amis et connaissances de ses fils Jules et Henry Train, ainsi que ceux de la famille Castanedo sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu DIMANCHE, 15 courant, à 3 1/2 p. m. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 293 rue des Ursulines, près Rampart.

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

Nouvelle-Orléans, 9 février 1885.

A une assemblée du Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, le témoignage d'estime suivant a été unanimement adopté:

Attendu que la mort soudaine de notre ami et co directeur, Pierre Maspero, est pour nous de même que pour le public, une perte irréparable, nous croyons devoir donner un témoignage de notre respect à sa mémoire.

Il est donc résolu que par ce triste événement le Conseil a été privé d'un membre qui a su mériter notre respect et notre confiance dans les divers et nombreux emplois qu'il a été appelé à remplir.

Il a été membre de ce Conseil de Direction depuis l'organisation de la Compagnie en 1854, et en sa qualité de membre de ce Conseil il a été d'une courtoisie qui ne s'est jamais démentie et a fait preuve d'un jugement et d'une intégrité qui lui ont concilié le respect de tous ceux qui le connaissaient.

Dans nos relations d'affaires avec lui, nous nous sommes plu à reconnaître l'homme d'affaires, le parfait gentleman, et le citoyen dont le caractère était irréprochable.

Il est résolu: Que ces résolutions soient inscrites dans le procès-verbal par respect à sa mémoire, et qu'une copie soit transmise à sa famille comme faible témoignage de notre profonde sympathie, en ce moment de leur grand chagrin.

(Copie conforme) G. W. NOTT, Secrétaire.
15fév—1f

IN MEMORIAM.

Salle de l'Association de Bienfaisance des Jeunes Fils de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 11 février 1885.

A une réunion de cette association tenue le mercredi 11eme jour de février 1885 les résolutions suivantes ont été unanimement adoptées:

Attendu qu'il a plu au Tout Puissant de rappeler à lui feu notre frère JOHN J. BOEHM,

Il est résolu que nous nous soumettons humblement aux décrets de la Divine Providence et que nous pleurons la perte d'un membre estimé et que notre communauté regrettera long temps;

Il est de plus résolu que nous offrons à la famille de notre frère décédé toutes nos sympathies et condoléances dans cette heure d'affliction et que tous les membres de cette association porteront le deuil aussi pendant trente jours.

Il est de plus résolu qu'une copie de ces résolutions sera envoyée à la famille de notre frère décédé et que les dites résolutions seront publiées dans le *Picayune* et l'*Abeille* et inscrites dans les minutes de cette association.

Bureau de directeurs
J. J. WEINFURTER, Chairman
L. T. BUCHANAN,
JNO. BRISA.
Comité de mineurs:
J. BANVILLE, Chairman,
P. VILLA,
A. BEAUCHANGE,
J. BOSIO.
15 fév—1f

B. TREMOULET,

Rue Decatur, No 7, vis à vis la Poste

Vins de Bordeaux des meilleurs crûs, reçus de maisons de premier ordre.
Sherries de Duff, Gordon & Co, de Pedro Domecq, etc.
Portos de Sandeman & Co, Offley, Cramp & Forrester.
Champagnes de toutes marques en renom.
Vieux Whiskies, Cognacs, Rhums, Genièvres, etc.
Vins de Californie de toutes sortes.
Vin de St-Vincent véritable, etc, etc, etc.
AUX PLUS BAS PRIX.

Grande ouverture et énorme sacrifice de tissus et de nouveautés chez

I. SIMON & FRERE

Viennent d'être reçus:
250 pièces 4|4 piqué blanc à 4 1|2 cents.
500 pièces belles indiennes à chemises à 4 1|2 cents, valant 10 cents.
250 douzaines châles en laine à carreaux, à 10 cents, valant 25 cents.
500 pièces linons en couleur, réduits à 3 1|2 cents la yarde.
250 pièces bunting dentelle tout laine, à 13 cents, valant 25 cents.
150 pièces batiste de toutes couleurs, à 10 cents, valant 25 cents.
Grandes réductions de prix dans le linge de dessous de dame.
Chemises à 25 cents et au-dessus.
Chemises à 30 cents et au-dessus.
150 belles robes de dentelle d'enfants à $1 00.
100 belles robes de piqué d'enfants, à 90 cents et au-dessus.
250 bonnets dentelle, assortis, d'enfants, à 10 cents et au dessus.
200 belles broderies et passementeries à 2 1|2 cents et au-dessus; 150 jerseys pour dames, à 45 cents, seront vendus sans faute; 200 douzaines bas bien finis pour dames, à 20 cents la paire; 500 corsets français à 50 cents, valant $1 00; 500 rouleaux natte blanche à 12 1|2 cents et au-dessus; 50 rouleaux nattes de fantaisie à 15 cents et au-dessus; 50 rouleaux 4|4 tapis d'escaliers à 30 cents, valant 40 cents; 250 rug Bruxelles à 50 cents; 150 rugs velours à 50 cts; 500 paires stores de fenêtre à 50 cents complet.
Venez examiner nos bas prix avant d'acheter ailleurs.
L. SIMON & FRERE,
47 et 49 rue des Ursulines,
15fév— entre Royale et Chartres

L'ITEM DE DIMANCHE.

SHILOH!

Johnston, Beauregard et Grant

Ont donné leur version de cette sanglante bataille.

Un officier du corp de Buel donnera maintenant sa version.

Faits Historiques, Véridiques et Palpitants.

Voir "The Item" de Dimanche 15 février 1885.

15 fév—1f

Compagnie du Chemin de fer de la rue St-Charles, coin Carondelet et St.—Nlle-Orléans, 12 février 1885.—A la réunion annuelle des actionnaires de cette Compagnie, tenue LUNDI, 12 janvier 1885, les citoyens suivants ont été réélus à l'unanimité directeurs pour l'année courante:

Wm H. McLellan,	A. R. Brousseau,
H. Ellermann,	Oscar Isnard,
H. T. Vennard,	B. Miller,
Alden M. Lellan.	

A une réunion des Directeurs, tenue ce jour, ALDEN M. LELLAN a été réélu à l'unanimité président, et V. RIVIERE, secrétaire.

V. RIVIERE, Secrétaire.
15 fév—1f

Avis au Public.

Bureau du Directeur-Général.
Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton.
Nlle-Orléans, 14 février 1885.

A partir de ce jour les PORTES de l'Exposition SERONT OUVERTES aux visiteurs de 8 h. du matin à 9 h. et demie du soir, et tous les édifices ainsi que le bureau seront éclairés jusqu'à 10 h. du soir.

SAM'L H. BUCK,
Directeur-Général par intérim.
15fév—7f

Bureau du Conseil d'Administration,
Nlle-Orléans, 13 février 1885.

En vertu de l'autorité émanant du Conseil d'Administration, avis est par le présent donné que, pendant l'absence du Major E. A. Burke, M. Samuel H. Buck, membre du Conseil d'Administration, a été chargé de le représenter comme Directeur Général par intérim, et devra être reconnu, obéi et respecté en cette qualité.

E. M. HUDSON,
Président du Comité de Conférence.
15fév—1f

POMPANO ET SAUMON DE CALIFORNIE

Ainsi que toutes les autres espèces de Poissons,

A prix modérés, au Marché Français, étalle de
15 fév—7f A. BARTHOLOMEW & CO.

Robinson's Mammoth Museum à Dix Sous ET THEATRE,

126..................RUE DU CANAL..................126

Le Rendez-vous des Familles
Pour Dames et Enfants.
Ouvert tous les jours de 10 a. m. à 10 p. m.

NOUVEAUX ATTRAITS
SEMAINE
—DU—
Mardi-Gras.

Grande Troupe Double.

Les ETRANGERS en cette ville ne devraient pas manquer de visiter le plus grand et le plus beau Musée en Amérique, rempli de

Curiosités Vivantes

Dans le Palais-Théâtre une élégante représentation, donnée toutes les trente minutes, par une troupe de

25 ARTISTES.

10c.---Dix Sous---vous donne accès partout---10c.
15 fév—

Società Italiana di Mutua Beneficenza.

AVVISO.

Tutti i soci componenti la suddetta sono informati che DOMENICA 15 del corrente alle ore 4 P. M. Vi sarà riunione STRAORDINARIA.

Per ordine del Presidente.
JOHN ROCCHI.
C. JOHN GIORGIA, Segretario.
13fév—3f

Salle de la St-Bernard Steam Engine Fire Co. No 1.—St Bernard, Lne, 13 Fév 1885.—Les officiers et les membres de cette compagnie sont par le présent notifiés qu'une inspection des uniformes aura lieu à la maison de pompe DIMANCHE, 15 février, de 3 à 5 heures P. M.

Par ordre de
HY. FLEISHER, Foreman.
A. DARCANTEL, Secrétaire. 14 fév—2f

Pour Chaussures ou Chapeaux
—ALLEZ A—
L'ETOILE ROUGE.
15fév—1f

EDIT LXXIV.

Par Ordre du

Roi du Carnaval.

DEPARTEMENT DE LA GUERRE,
Palais du Carnaval,
Nouvelle-Orléans, 14 février 1885.

A tous ceux que ces présents concernent—Salut!

Sa Très Gracieuse Majesté, le seul Roi de la Joie et des Plaisirs, arrivera dans sa ville, Ville des Amusements, LUNDI, 16 février, anno Domini 1885, à 10:30 A. M. précises, au coin des rues St Charles et St Joseph par un train spécial du Illinois Central Railroad.

Après avoir été reçu par Leurs Grâces, les Ducs du Royaume, Son Auguste Majesté, accompagnée de sa Cour, sera escortée par la Garde d'Honneur aux terrains de l'Exposition dans l'ordre suivant et par la route ci-après donnée:

ITINERAIRE.

Col Zach Bachemin, Commandant des Troupes de Sa Majesté
Peloton des Troupes de Sa Majesté
Brigadier Général Adolphe Meyer et son état-major.
L'Escorte Royale, consistant de la Compagnie de Soldats de Marine de Sa Majesté.
Carabiniers de S. M.
Corps Royal des Cadets de S. M., de l'Université à Baton Rouge
L'Artillerie Royale Washington.
Les Hussards Impériaux, à cheval.
Musique
LA COMEDIE et ses Suivants.
Clairon. Hérault.
Deux Porteurs de l'Etendard Royal
Une Troupe de Chevaliers de Sa Majesté,
Les Comtes Dunois et La Hire.
Musique.

> Son Auguste Majesté,
>
> **LE ROI DU CARNAVAL,**
>
> Comme Charles VII de France,
>
> A Cheval.
>
> **LA SUITE ROYALE,**
>
> En Voitures.
>
> (La Garde Royale des Coutiers ... — La Garde Royale des Coutumiers)

Peloton de la Brigade de la Maison du Roi.

Les troupes doivent être en ligne à 10 heures. la colonne devant se mettre en marche à 10:30.

ROUTE.

St Charles à l'Hôtel de Ville, de là à Poydras, Camp, Gravier, St Charles, Canal, côté sud Remparts St Louis, Royale, Canal, Canal au débarcadère du Steamer Royal Richardson, sur lequel s'embarqueront, à midi, Sa Majesté et sa suite, pour se rendre à l'EXPOSITION.

Cérémonies dans le Music Hall, à l'Exposition.

A l'arrivée de la Flotte Royale et au moment où le Roi débarquera, les CLOCHES de l'Exposition, jouées par le Professeur Widdows, salueront le Roi.

Sa Majesté et sa suite seront alors reçus par le Bureau de Direction de son Exposition Royale, et avec la BANDE MEXICAINE, qui a loyalement offert ses services au Roi par l'entremise de Sa Grâce le Duc de Pueblo, Sa Majesté sera escortée au Music Hall, où les cérémonies suivantes auront lieu:

Le Royal Anthem, "If Ever I Cease to Love", par la Bande Royale Mexicaine.

La Bienvenue au Roi par le Bureau de Direction. Salut à Sa Majesté par la Suite Royale et la Cour du Carnaval.

Réponse de Sa Très Gracieuse Majesté.
Musique par la Bande Royale Mexicaine.

RECEPTION.

Sa Majesté sera alors gracieusement disposée à donner audience à ceux de ses bien-aimés sujets qui le désireront et qui devront, à cet effet, se faire présenter par Sa Grâce le Lord Grand Chambellan.

Toutes les personnes qui en sont dignes seront admises à cette réception, et une invitation cordiale d'y assister est, par la présente, offerte aux étrangers en ce moment dans la capitale.

LE COMITE DE RECEPTION

qui suit est chargé de l'arrangement des cérémonies pour la réception de Sa Majesté:

Leurs Grâces—
Jules Aldigé, Duc de Fabrique d'Huile, Chairman;
A G Badger, Duc de Triton;
C E Black, Duc de Stamboul;
Jacob Born, Duc de Charter Oak;
S L Boyd, Duc de Lonsdale;
A R Brousseau, Duc de Bruxelles;
Chas Chaffe, Duc de Devonshire;
J C Wyman, Duc de Lincoln;
T Adam Clay, Duc d'Aberdeen;
H Dudley Coleman, Duc de Upi-dee;
B F Del Bondio, Duc de Mayence;
L O Desforges, Duc du Grand Lac;
Geo H Dunbar, Duc de l'Esplanade;
W F Halsey, Duc de Cambridge;
Blain Jamison, Duc de Pickinga;
Bradish Johnson, Duc de Woodland;
Theo F Kane, Duc de Galena;
Branch M King, Duc de l'Enterprise;
E H Lombay, Duc de Creedmoor;
J L Lyons, Duc de Garry Owen;
T L Macon, Duc d'Euterpe;
A H May, Duc de Colombie;
A McLellan, Duc des Chars Urbains;
Wm Mehle, Duc de la Louisiane;
M J O'Brien, Duc de Baltimore;
C B Pettit, Duc de Pétrole;
Geo W Sentell, Duc de Bossier;
Jos A Shakspeare, Duc de Crescent City;
Wm Stuart, Duc de Gardiner;
R J Vose, Duc de Milton.

Le comité ci-dessus accompagnera Sa Majesté à l'Exposition Royale. Les membres de ce comité s'assembleront dans la Chambre Bleue du Palais San Carlos, LUNDI, à 10 A. M., et se rapporteront au chairman, Sa Grace Fabrique d'Huile, qui donnera au comité les dernières instructions.

Les membres suivants de la Suite Royale agiront comme Comité de Réception dans le Music Hall:

Leurs Graces—
A G Brice, Duc d'Agnothec, Chairman;
Samuel Delgado, Duc de Philip;
J R Turck, Duc des Constructeurs;
John Poitevent, Duc de Pearlington;
Dr J Relio Knapp, Duc d'Odontalgique;
Geo Nicholson, Duc d'York.

Leurs Graces ci-dessus nommées se présenteront dans le COSTUME DE RIGUEUR, avec les décorations ducales.

Par ordre de
BATHURST,
Lord Grand Chambellan.
ESPY, Secrétaire.

MAISON
D. H. HOLMES
155 Canal, 15 Bourbon, 14 Dauphine et 132 Douane.

Ouverture d'un riche assortiment
—DE—
Soieries de Printemps

Les plus récentes nouveautés.
Tricot de soie glacé,
Merveilleux Caméléon,
Surah armure glacé,
Surah rayé et cadrillé toutes couleurs

Nous engageons les dames à venir nous visiter; elles seront surprises de nos prix.

Notre maison défie toute concurrence pour le bon marché et la qualité des marchandises.
15 fév—

SOUTHERN
BREWING CO.
Bock Beer,

Que l'on pourra se procurer ce jour, dans tous les Salons de Bière, et de même que dans tous les Cafés.
13fév—2f

J. A. KERNAN & SON,

DOREURS et FABRICANTS de GLACES 44 rue Baronne, près du Bureau du Gaz, coin Commune.—La nécessité de nous trouver à l'"Art Hall" de l'Exposition pendant 3 semaines, nous a forcés de nous absenter de notre bureau. Ayant rempli nos engagements à l'Exposition, nous sommes maintenant prêts à nous occuper de nos clients. Nous les satisferons comme nous l'avons toujours fait depuis 50 ans. 15 fév—1f

---

CHAS. GLAWE,
—Fabricant de—
Auvents en toile, tentes, drapeaux, appuis pour hamacs et auvents en bois.

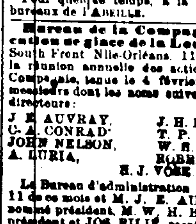

—Marchand de—
COUTIL [DUCK], COTON, DE TOUS POIDS ET DE TOUTES LARGEURS.
111 NORTH MAIN STREET,
Dayton, Ohio.

On demande des agents dans le Sud.
☞ Demandes par lettres le catalogue.
14fév—14f

Agence d'Emigration Française

Le SOUSSIGNÉ a ouvert à St Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il sollicite les ordres de MM. les planteurs de la Louisiane qui auraient besoin d'ouvriers ou de fermiers. Ceux qui auraient des terres à vendre ou à céder à quelque condition que ce soit, son priés de s'adresser à lui, en lui envoyant les renseignements nécessaires.

F. O. BOUCHER, Directeur,
104 E. Third street,
Presley Block St-Paul Minn.

Pour quelque temps, à la Nlle-Orléans, aux bureaux de l'ABEILLE.

Bureau de la Compagnie de fabrication de glace de la Louisiane, 56 rue South Front Nlle-Orléans, 11 février 1885.—A la réunion annuelle des actionnaires de cette Compagnie, tenue le 4 février 1885, les neuf messieurs dont les noms suivent en ont été élus directeurs:

J. E. AUVRAY,	J. H. MENGE,
C. A. CONRAD,	T. P. LEATHERS,
JOHN NELSON,	W. H. BOFINGER,
A. LURIA,	ROBERT MANSON,
	S. J. VOSE

Le Bureau d'administration s'est constitué le 11 de ce mois et M. J. E. AUVRAY en a été nommé président, M. W. H. BOFINGER, vice-président et JOS. PILIE, secrétaire

JOS. PILIE, Secrétaire.
14fév—8f

Compagnie du chemin de fer d'Orléans, coin White et Labarge.—Nlle Orléans, 9 février 1885.—A l'élection annuelle tenue par les actionnaires de cette Compagnie, le 2 février 1885, ont été élus à l'unanimité directeurs pour l'année 1885; MM.:

H. LARQUIE,	P. ADER,
E. BEROBAY,	F. LIMONGI,
G. BENARD,	A. FERRAN,
	S. HERSHEIM.

Et à une réunion du Conseil de Direction tenue ce jour, M. Henry Larquié a été réélu à l'unanimité Président et M. P. Cougot, Secrétaire.

P. COUGOT, Secrétaire.
10fév—6f

Avis.

UN Français, homme de lettres (avec diplôme et hautes références), demande une place de précepteur dans une famille, soit en ville, soit à la campagne, aux Etats-Unis ou ailleurs. Il se chargerait de l'EDUCATION LITTERAIRE COMPLETE, dans les langues grecque, latine et française, d'un ou de plusieurs enfants.—Modeste rémunération.—S'adresser, par lettre, à M. Edmond Chamaillard, aux bureaux de l'ABEILLE.
10fév—15f

Aux Familles.—Une dame de cette ville, très honorablement connue, et veuve depuis plusieurs années, pourrait se charger de deux enfants dont elle prendrait soin et qui seraient chez elle comme chez une mère. Elle fournira les meilleures recommandations S'adresser rue Tremé, No 229, entre Ursulines et St. Philippe.

Perdu ou égaré.

Le certificat No 283, dix actions du fonds capital de la Carondelet Canal & Navigation Co., tirée à l'ordre de Jos. Bayle. Le public est averti de ne point négocier le dit certificat.

H. HUARD,
Secrétaire Carondelet Canal & Navigation Co.
7fév—1m

L'Union Française.

La Direction ayant subi la perte de M. le professeur HENRI DES BORDES, de l'Ecole de l'Union Française, la clôture a lieu momentanément. La réouverture est fixée au 1er mars. Pour le professoriat vacant Messieurs les instituteurs sont priés de porter leur application à l'Union Française, rue Rempart, entre Dumaine et St-Philippe, avant mercredi prochain.

J. L. REVOL,
Dr. PHILIPPE BEHOT, 1er Vice-Président.
Secrétaire. 14 fév—2f

CHAPEAUX
FLEURS,
PLUMES,
POMPONS
Pour Bals et Soirées
DERNIERS GENRES,
—CHEZ—
Mme C. SAMSON,
150.......RUE DU CANAL.......150
19 nov—6m

LISEZ

Le Canadien des Etats-Unis,
Le plus grand journal hebdomadaire de langue française de New-York.

En vente TOUS LES LUNDIS, A MIDI, chez M. BILLARD, coin de Chartres et Bienville, et chez M. FOURNIER, 154 rue Royale.

Le numéro 5 cents.

REOUVERTURE!

Restaurant de Leon,
No. 23 rue St. Charles,
(Près Commune.)
COMPLÈTEMENT RESTAURÉ ET MEUBLÉ A NEUF.

Ce Restaurant fameux ouvrira pour recevoir ses clients à six heures

Samedi matin, 14 février.
13 fév—7f

LOUIS BEZAUDUN,
Restaurant de la Louisiane,
(Cuisine française—Chef cuisinier, Louis Bezaudun).
107 RUE DOUANE,
Près Royale..................Nlle-Orléans.

Salons privés Chambres confortables et élégamment meublées pour voyageurs

C'est le même restaurant qui était auparavant au No 113. Il est, aujourd'hui, immensément agrandi, dans une des plus belles salles de la ville, où les habitués et le public trouveront non seulement une table supérieure et les meilleurs vins, mais encore des appartements, des chambres et des salons au dessus de tout éloge.

Téléphone dans le bureau.
11 déc 6m

ELKIN & CIE.,
100....RUE DU CANAL....100

Appellent l'attention du public sur leur vaste stock de

NATTES DE CHINE

nouvellement importées, d'une finesse extra ordinaire et sans coutures.
Aussi sur un nouveau stock de

Toiles cirées,
Stores,
Rideaux, etc

TAPIS!

De toutes qualités à prix réduits.
31 avril—

Genres Nouveaux.

MOQUETTES,
VELOURS
BRUXELLES
Avec ou sans bordure.
TAPISSERIE DE BRUXELLES,
70 cents la yarde.
Rideaux de Dentelle, Stores Rideaux Madras et Dentelle, Toiles Cirées, Linoleum, Corticine.

A. Brousseau's Son,
23 et 25 rue de Chartres.
21 sept—

JERSEYS! JERSEYS!!

En voulez-vous?
Allez chez

ONNEN,

Au coin des rues Royale et St. Louis, (sous l'Hôtel Royal.)

Un beau JERSEY noir tout laine à $1.
Jersey garni, 1ere qualité, noir, rouge ou bleu, tout laine, $1 50.
Jersey garni, d'une qualité supérieure, de différentes couleurs, depuis $2 25.
Nous avons aussi en magasin un bel assortiment de PARFUMERIES, DE GANTS DE PEAU, D'EVENTAILS et de Nouveautés.
Zephir Berlin à 7½ sous l'once.
Il est fait une spécialité de la vente de CORSETS importés et du pays. 19oct—6m

A louer.

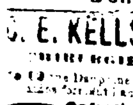

Le bateau à vapeur **Mabel Comeaux** peut être loué pour excursion tous les Dimanches (seulement) de 9 heures du m. au lundi matin. S'adresser à bord tous les lundis, mercredis et vendredis jusqu'à midi. Il continuera à faire ses voyages réguliers du haut de la côte ces jours là. 3 fév—

Dentistes

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES

... rue Dauphine, immédiatement après ... l'angle de la rue du Canal.

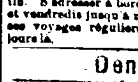

Opérations de tout genre dans ... Je recueil de leur art.
Pose de palais artificiels.

G. P. MALONEY. D. D. S.,
DENTISTE,
BUREAU ET RESIDENCE,
150.......RUE DU CANAL.......150
près Baronne.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de tous articles de dentiste aux prix fabrique. 25 août

---

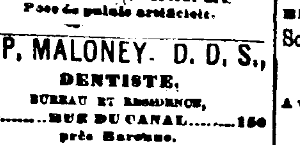

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
153 rue du Camp, Nlle-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
25avril— 241 an

COMPAGNIE D'ASSURANCES "HOPE"
De la Nouvelle-Orléans.
Incorporée en avril 1857; réorganisée en avr 1882.
Bureau 188 rue Gravier.
Capital...........................$250,000
Cette Compagnie assure contre les risques d'Incendie, de Rivière et de Marine.
Aux taux les plus réduits.
Donnant aux assurés un escompte, aussi une participation aux profits de la Compagnie sans être actionnaires.
Pertes promptement et équitablement ajustées.
J. A. CHALARON...................Président
LOUIS BARNETT..................Secrétaire
MAURICE STERN..................Vice-Président
12 fév—1an 1-4p

D. MERCIER'S SONS.

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté de leurs transactions commerciales.

Vêtements confectionnés, Chapeaux et articles de toilette pour messieurs enfants

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlots de la rue du Canal, 2me district.

24déc 84 | 1 an PP—D Mar J

AVIS.

DÉPARTEMENT
DES RENSEIGNEMENTS.
EXPOSITION UNIVERSELLE,

NOUVELLE-ORLEANS 12 février 1885.

Les personnes enregistrées dans les livres de ce département comme ayant des chambres à louer aux visiteurs de l'Exposition, SONT INVITÉES A TRANSMETTRE PROMPTEMENT AVIS A NOTRE BUREAU DE LA LOCATION DES DITES CHAMBRES. Si nous ne sommes immédiatement et correctement renseignés sur ce sujet, les étrangers que nous envoyons dans les maisons où tous les appartements sont déjà pris, se trouvent fort désappointés.

LES PERSONNES AYANT DES CHAMBRES A COUCHER QU'ELLES DÉSIRENT LOUER SONT PRIÉES DE LES ENREGISTRER DANS NOS LIVRES, EN FAISANT CONNAITRE LE PRIX QU'ELLES EN DEMANDENT PAR JOUR, PAR SEMAINE ET PAR MOIS, de manière à ce que nous puissions loger les milliers de visiteurs qui arriveront prochainement pour voir notre Exposition et qui arrivent déjà en ville tous les jours.

Nous ne demandons rien pour les services que nous rendons.

B. T. WALSHE,
Chef de Département.

Entrée au bureau, No 164 rue Gravier et No 15 rue Union. 13fév—5f

---

Cartes d'entrée permanentes.

AVIS AUX EXPOSANTS.

LUNDI 9 février 1885 de 8 heures du matin à 8 heures du soir, les cartes d'entrée permanentes seront distribuées à ceux qui y ont droit. Tous les exposants du "Main Building" sont invités à s'adresser au Bureau du Chef des Installations, à l'époque désignée, pour obtenir des cartes permanentes pour eux-mêmes et leurs employés y ayant droit, contre remise des cartes provisoires. Les chefs de départements recevront directement les cartes d'entrée dont il s'agit, ainsi que les Commissaires des Etats-Unis pour les Etats les Territoires et le Conseil du Gouvernement des Etats-Unis. La distribution, accompagnée d'instructions imprimées relatives aux passes photographiques aura lieu lundi le 9 février 1885, époque après laquelle aucune passe provisoire ne sera reconnue.

Toutes les parties intéressées sont priées de se guider d'après les instructions précédentes.

E. A. BURKE Directeur-général.
6 fév—

Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton.

Bureau du Directeur-Général,
Nlle-Orléans, 26 jan. 1885.

A partir de ce jour les terrains et les Bâtisses de l'Exposition seront ouverts de 8 heures du matin à 10 heures du soir. Entrée générale, 50 cts, enfants au-dessous de douze ans, 25 cts; rien pour enfants portés dans les bras.

28janv—

Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton.

AVIS AUX EXPOSANTS.

BUREAU DU DIRECTEUR GENERAL,
Nlle-Orléans, 6 décembre 1884.

LE bureau du Directeur Général est établi au No 5 du "Main Building" et sera ouvert pour les affaires, de 8 heures du matin à minuit. Toutes les plaintes doivent être rédigées par écrit et seront suivies d'une prompte investigation. Le terrain de l'Exposition est ouvert à tous les visiteurs. Personne ne sera admis dans l'intérieur des bâtiments à l'exception des officiers de l'Exposition, des exposants, de leurs employés, et des personnes ayant affaire à l'Exposition. Des cartes d'entrée seront remises aux Exposants par le chef des Installations. Les cartes d'entrée pour pénétrer dans le bâtiment où aura lieu l'Exposition spéciale du Gouvernement fédéral et des différents Etats, seront livrées par le Dr C. W. Dabney, chef du Département des Expositions d'Etats, aux commissaires des divers Etats et Territoires, pour leur propre usage et celui de leurs employés et ouvriers. Les visiteurs ne seront pas admis dans les bâtiments de l'Exposition. Les personnes ayant affaire aux bâtiments de l'Exposition pourront se procurer des cartes d'entrée au bureau du Secrétaire, No 15 rue Union, à la Nlle-Orléans.

E. A. BURKE,
9 déc— Directeur général.

Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton.

DEPARTEMENT DES IMPRESSIONS ET PUBLICATIONS—Nlle-Orléans, 1884.

AU PUBLIC.

LES Directeurs de l'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire du Coton, sachant qu'un grand nombre de personnes sympathisant avec l'Exposition n'ont pas eu l'occasion d'y souscrire, et pensant que, la saison commerciale étant ouverte elles seraient disposées à accorder un appui substantiel à l'entreprise, ont autorisé MM. JNO. W. T. LEECH et R. F. SPANGENBURG à solliciter et à recueillir de nouvelles souscriptions.

E. A. BURKE
7sept—PP Directeur-Général.

Une Dernière Chance.

Si vous n'avez pas encore souscrit au

New Orleans City Directory de 1885

Envoyez le montant de votre souscription immédiatement par carte postale. L'édition sera basée rigoureusement sur le chiffre des souscripteurs. Les personnes qui n'ont pas souscrit n'ont strictement que la chance d'obtenir un exemplaire qui n'aura pas été payé par un souscripteur en défaut, s'il s'en trouve un qui se place dans ce cas.

PRIX...$6
PRIX DE SOUSCRIPTION.........................$5

Economisez donc $1 en vous assurant tout de suite un exemplaire.

ETRANGERS
DEMANDEZ
SOARD'S CITY MAP
DE LA NLLE-ORLEANS.
PRIX, 50 CTS (CARTE DE POCHE)
Soard's Guide Book and Street Guide,
PRIX, 50, CENTS.
A vendre par tous les marchands de journaux, les libraires, etc., et par
L. SOARD'S, Editeur,
5 Commercial Place, coin Camp.
1er janv—

Nouveautés, d'automne et d'Hiver
—CHEZ—
GODCHAUX
(MAGASIN DE)
LINGE
CONFECTIONNE
—ET—
d'Articles de Toilette
81, 83 et 85 rue du Canal.
SAMEDI 25 OCTOBRE 1884.
Nous ferons l'ouverture de
Nos nouveautés
EN
Habillements pour
hommes
Jeunes Gens et
Enfants
A
DES PRIX TRES MODIQUES.
Des échantillons, ainsi que des blancs pour mesures seront envoyés aux ... qui les demanderont. 17 oct—84

Philip Werlein,

135 rue du Canal,
15 RUE BOURBON.

Première Maison de Musique du Sud

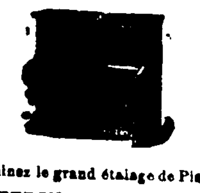

Examinez le grand étalage de Pianos
CHICKERING,
WEBER,
MATHUSHEK,
MASON & HAMLIN,
HARDEMANN,
Meilleurs Orgues
MASON & HAMLIN, ESTY BAY STATE.
Prix plus bas!
Termes plus faciles
Prix défiant la concurrence dans n'importe quelle partie des Etats-Unis.
Un Piano tout neuf pour $175.
PIANOS VENDUS A DES CONDITIONS FACILES
ET A
Des Paiements Mensuels.
25jan—1☞

CHEZ
GRUNEWALD
18 Baronne ou
127 Canal,
LES MEILLEURS
PIANOS!
Meilleur marché que tous les autres.

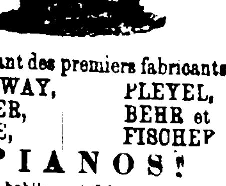

Provenant des premiers fabricants,
STEINWAY, PLEYEL,
SOHMER, BEHR et
KNABE, FISCHER
PIANOS!
Les plus habilement fabriqués, et supérieurs sous le rapport du son et de la durée.
GRAND STOCK DE
Grands Orgues et d'Orgues droits et carrés
DES MEILLEURES FABRIQUES.
MUSIQUE
Et Instruments de Musique EN GROS ET EN DETAIL.
Pour tout ce qui concerne la musique, adressez-vous à
L. GRUNEWALD,
18 rue Baronne
ou 127 rue du Canal.
4oct—

Compagnie d'Assurances
—DES—
Factors and Traders
49...RUE CARONDELET...49
Nouvelle-Orléans.

Capital comptant $700.000

EMISSION DE POLICES SUR RISQUES D'INCENDIE, DE RIVIERES ET DE MERS.

ED. A. PALFREY, Président.
JOHN PHELPS, Vice-Président,
T. F. WALKER, Secrétaire.

Succursales:

M. W. A. VALLOFT, 5 rue Ste Anne et 605 rue des Magasins, est autorisé à prendre des risques d'incendie pour cette Compagnie.

T. F. WALKER,
24janv—1anPP Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurances du Sud de la Nlle-Orléans, No 31 rue du Camp—Nouvelle-Orléans, 4 février 1885.—A une élection annuelle des actionnaires de cette compagnie, tenue le 1er décembre 1884, les messieurs dont les noms suivent ont été unanimement élus Directeurs pour l'année 1885:

H. GALLY,	LOUIS BUSH,
J. J. GIDIERE,	G. P. HARRISON,
D. FATJO,	F. G. ERNST,
GILBERT H. GREEN,	H. E. SHROPSHIRE,
M. SCHWABACHER,	J. A. DUFILHO,
J. A. LAFAYE,	J. H. MENGE,
JOHN T. MOORE Jr,	P. A. TILLERMIN,
ADOLPH MEYER,	GEO H. DUNBAR,
JOSEPH DAVID,	I. HERNSHEIM,
D. A. S. VAUGHT,	R. BELTRAN,
L. LACASSAGNE,	HENRY LEHMANN,
THOS J. WOODWARD,	EMILE BOUNY,
	WILLIAM MEHLE.

Et à une réunion du Conseil de Directeurs, tenue le 2 du courant, M. ERNEST MILTENBERGER a été unanimement réélu Président, M. H. GALLY, Vice Président, et M. SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
4 fév—10f

Mme JOS. VILLIO, successeur de Mme Fabie, 286 rue Chartres, entre St-Philippe et Ursulines, invite respectueusement les dames ses clientes et le public en général, à venir admirer les articles de mode qu'elle vient de recevoir et qui se distinguent par un cachet d'originalité de bon goût. Ces articles sont formés de chapeaux en paille, fleurs, rubans, et moins aucun article qui se vendent à des prix très réduits.

30 nov—Sa—Dim Mar Jeudi

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiana.

POUR LE 14 FEV.—CLASSE No 38
Tirage de 4 heures P. M.

23	75	64	26	54	20	31	34	61	12	17	60

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous principaux journaux, se font en public et officiellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous ci-dessous signons. Ce 14 février 1885—4 heures P. M.

LOUIS H. FILD—
B. A. A. BOONE,
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages ... pour ... vus ... commissaires.